



Le syndicat unique

UNSA POLICE

Le Syndicat Unique
163, avenue Galliéni
93170 BAGNOLET
TEL. 01 56 96 10 10

REFERENCE : SGHM/ALLIANCE
Par télécopie : 01 44 76 96 79

Bagnolet, le 29 mai 2008.

M. Jean-Claude DELAGE
Secrétaire général
43, rue Greneta
75002 PARIS

Monsieur le Secrétaire général,
cher collègue,

J'ai lu avec attention ton courrier de ce jour, et je me réjouis du constat que tu sembles enfin tirer de la situation actuelle dans la police nationale, pour les gardiens de la paix et les gradés en priorité. En effet, le nombre incalculable de « victoires ou d'avancées » affichées sur le site internet de ton syndicat au cours de ces derniers mois auraient pu prêter à confusion...

Tu n'es pas sans savoir que l'UNSA-Police s'est engagé dans un long cycle d'actions, la campagne de soutien en faveur des Compagnies Républicaines de Sécurité en atteste. Par ailleurs, je t'invite à consulter sans attendre notre site internet et tu auras un éclairage complet de nos revendications pour lesquelles nous sommes prêts à conduire de multiples actions. La question des salaires et du pouvoir d'achat demeurant au centre de nos préoccupations.

Tu soulignes le fait de pouvoir dépasser nos divergences afin d'ouvrir une discussion commune sur les sujets de fond, je souhaite néanmoins te rappeler que la position de ton syndicat sur la réforme des retraites, ou sur la prime au mérite, pour ne citer que les essentielles, marquent profondément nos désaccords.

En ce qui concerne ta proposition de « table ronde », et parce que le fonctionnement démocratique de l'UNSA-Police ne peut se passer de l'avis de ses délégués, je m'engage à la soumettre en bureau national et au conseil national qui se dérouleront successivement les 2 et 12 juin prochains, afin justement d'examiner les conditions d'une riposte d'envergure.

Dans cette attente, je t'invite d'ores et déjà à consulter nos revendications prioritaires qui sont :

- les salaires et le pouvoir d'achat ainsi que l'obtention d'une équivalence indiciaire de catégorie B, l'indice de base démarrant à 297,
- les retraites et pensions
- l'indemnité de sujétions spéciales police
- le relèvement indemnitaire de plusieurs catégories n'ayant pas évolué depuis de nombreuses années.

Etant entendu que notre position sur la rémunération des heures supplémentaires est connue puisque notre syndicat est le seul, à notre connaissance, à avoir déposé un dossier complet.

En conclusion, je ne manquerai pas de te communiquer très prochainement notre réponse, sois assuré, cher collègue, de nos salutations syndicales.

Le Secrétaire général



Henri MARTINI